



**Commune de Civrieux d'Azergues**  
**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 novembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 27 novembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 novembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

*Etaient Présents :* Mme Marie Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Gabriel BARROT, Mme Mylène ROLAND, Maires Adjointes ; MM. Gérard MOREL, Gérard GALOIS, Mme Christine CHENIVESSE, MM. Etienne du CHAFFAUT, Loïc BOUCHARD, Mmes Françoise BRESSON, Isabelle ADELIN, MM. Gabriel EHRET, Denis BINAUD, Mme Béatrice CESARI

Absent excusé : M. Michel PASSARELLI donne pouvoirs à Françoise BRESSON.

Nombre de conseillers en exercice: 15                      présents : 14                      votants: 15

Secrétaire de séance : Isabelle ADELIN

*Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.*

**Projet passerelle**

La municipalité de Civrieux en collaboration avec celle de Chazay, décide la construction d'une passerelle entre les 2 communes pour permettre une meilleure circulation des piétons. Il est proposé de créer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics pour la réalisation d'un marché de travaux de construction, que la commune de Chazay d'Azergues accepte de porter. La commune de Civrieux souhaite s'associer à cette démarche et adhérer à ce groupement de commande.

Une convention doit être passée entre les 2 communes.

Le dossier étant incomplet à ce jour, Mme le Maire propose de reporter cette question à la prochaine réunion de conseil municipal, le projet de convention devra être communiqué à chaque élu au préalable.

**SYDER – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricités et de services associés.**

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, les conditions d'application des tarifs réglementés de vente d'électricité évolue. Les clients ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites souscrivant une puissance supérieure à 36 KVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cela concerne les tarifs « jaune » et « vert ». Le Syder et le Sygerly proposent de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité afin de permettre aux acheteurs soumis à la nouvelle réglementation de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Mme le Maire propose :

- d'accepter l'accompagnement technique et administratif du SYDER
- d'adhérer au groupement de commande.



- de donner mandat au SYDER pour obtenir auprès d'EDF l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du DCE

Elle soumet au vote

Accord à l'unanimité du conseil municipal

### **Adhésion au service Intérim du Centre de gestion de la FPT pour mise à disposition d'agents**

Le CDG propose aux communes une unité Intérim qui a pour mission de répondre aux besoins en personnel, dans toutes les filières afin d'assurer la continuité du service public local. C'est une solution publique et mutualisée en matière de remplacement.

Il convient donc de délibérer pour adhérer à ce service intérim, d'autoriser Mme le Maire à signer une convention entre la collectivités et le CDG69 , (gratuite et sans engagement).

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Indemnité de gestion 2014 au receveur Municipal**

Mme le Maire présente la demande relative à l'indemnité de conseil susceptible d'être accordée à Mme Decoopman, Trésorière de Chazay d'Azergues, conformément à la délibération du CM prise le 4/11/2013. Le montant maximum au titre de l'année 2014 s'élève à 515.31€net. Elle soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Dissolution du SIVOS Anse/Chazay d'Azergues**

Suite à la création de la CCBPD, la compétence « équipements sportifs des collèges » est reprise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le comité syndicat du SIVOS a fixé les conditions de la dissolution du syndicat, les modalités de transferts des biens et des recettes.

Chaque commune adhérente est invitée à se prononcer sur cette dissolution.

Mme le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

### **Compte rendu Commission d'urbanisme**

Monsieur Galois fait le compte rendu de la réunion du 3 novembre 2014

Concernant le projet de construction sur les parcelles Passarelli/Chapuis, aux Verchères ,

Mme Césari demande le nombre de logements prévus : réponse 26 logements.

Elle demande que le permis de construire soit présenté aux conseillers municipaux.

Il est fait ensuite le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2014.

### **Festivités du Jumelage**

Mme Chenivresse informe que Le marché de Noël se tiendra sur la place de l'église le samedi 6 décembre à partir de 17h : de nombreux stands seront installés en présence de la Befana et St Nicolas



## Questions diverses

Madame le Maire a été questionnée sur les différents débats auxquels elle a participé au congrès des Maires de France à Paris

Il a été soulevé la question sur l'embauche d'un ASVP ou Policier municipal : une proposition d'embauche commune avec Marcilly a été faite à raison de 30% pour Marcilly, en attente de réponse.

Il y a toujours d'importants problèmes de circulation aux entrées et sorties d'école rue de la Charrière.

Concernant l'enquête sur le City stade : 43 familles ont répondu : 68% favorable, 32% défavorable.

L'emplacement est donc validé ; la commission va travailler sur le cahier des Charges. Mme Césari regrette que la commission est ignoré les Bords de l'Azergues, qui sans activité, pourront devenir un lieu de non droit.

Le conseil justifie ce choix de l'emplacement par la proximité des habitations et la sécurité pour les enfants.

*La séance est levée à 20h50*